

# Choisir la bonne structure d'entreprise

De toutes les décisions à prendre au démarrage d'une entreprise, l'une des plus importantes concerne le type de structure juridique que choisit le propriétaire. Cette décision a de nombreuses répercussions sur le propriétaire et son entreprise : obligations fiscales, complexités administratives, gestion de la dette et responsabilité juridique personnelle.

Lorsqu'on démarre une entreprise, choisir sa structure juridique est l'une des premières mesures à prendre. La structure la plus logique dépendra de la situation de chacun. Chaque structure d'entreprise comporte des avantages et des inconvénients qui feront partie intégrante de la réussite personnelle et commerciale du propriétaire de l'entreprise.

La structure d'entreprise influe sur tout – des activités courantes à la fiscalité en passant par l'actif personnel à risque. Le propriétaire d'une entreprise doit choisir la structure qui offre un bon équilibre entre la protection juridique et les avantages.

---

**Choisir la structure d'entreprise adéquate qui répondra à vos besoins est une décision importante.**

---

**Il existe quatre structures d'entreprise :** l'entreprise individuelle, la société de personnes, la société par actions et la coopérative.

## Entreprise individuelle

L'entreprise individuelle est la structure la plus simple pour organiser une entreprise. Sa constitution et son inscription sont les moins coûteuses en raison d'exigences gouvernementales moins onéreuses en matière de déclaration. Le fonds de commerce est de propriété personnelle, de sorte que le propriétaire de l'entreprise contrôle pleinement les décisions d'affaires et reçoit tous les bénéfices générés par l'entreprise.

Dans cette structure, le propriétaire de l'entreprise est habituellement considéré comme un travailleur indépendant. La constitution de ce type d'entreprise nécessite peu ou pas de capital, mais il peut être difficile de mobiliser des capitaux plus tard, car il est impossible d'émettre des actions en échange.

L'unique propriétaire d'une entreprise individuelle est personnellement responsable de toutes les dettes et obligations liées à l'entreprise; sa responsabilité est dite illimitée. Cela signifie que l'entreprise et les autres biens personnels du propriétaire peuvent être réclamés par des créanciers pour recouvrer des dettes impayées.



Tous les bénéfices vont directement au propriétaire de l'entreprise, alors le revenu net de l'entreprise est imposé en tant que revenu personnel. Le propriétaire de l'entreprise doit produire une déclaration de revenus des particuliers indiquant tous les revenus et toutes les pertes de son entreprise. Si celle-ci obtient de piètres résultats, le propriétaire peut déduire les pertes de l'entreprise de ses autres revenus, notamment de ses revenus de placement ou de location.

Le propriétaire d'une entreprise individuelle accomplit généralement toutes les fonctions requises pour constituer et gérer l'entreprise. Il peut avoir de la difficulté à attirer des employés, et lorsqu'il voudra prendre sa retraite, il lui sera vraisemblablement difficile d'assurer la continuité de l'entreprise.

### Société de personnes

Une société de personnes est une entreprise non juridiquement constituée, établie par au moins deux personnes souhaitant combiner leurs ressources et partager les bénéfices et les dépenses. Ce type d'organisation est habituellement facile à constituer et à gérer, mais il est fortement recommandé de rédiger un contrat de société au début de la relation entre les associés afin d'en établir les méthodes d'exploitation. Un contrat de société doit être revu régulièrement et mis à jour lorsque les circonstances l'exigent.

Cette structure d'entreprise combine les ressources financières et les compétences particulières des associés. Bien qu'elle permette d'avoir plus de personnes qui mettent la main à la pâte pour contrôler et gérer l'entreprise, la division du pouvoir peut entraîner des différends ou des conflits entre les associés lorsqu'ils doivent prendre d'importantes décisions d'affaires.

Mis par écrit, le contrat de société est un outil pratique pour gérer efficacement l'entreprise et limiter le plus possible les conflits. Cet accord juridique doit déterminer clairement les conditions générales, le processus de résolution de conflits et la façon de partager les bénéfices ou les pertes. Il doit également décrire les mesures à prendre à la dissolution de l'entreprise, de même qu'au décès ou en cas d'incapacité de l'un des associés. Il est important d'obtenir les conseils juridiques indépendants d'un professionnel du droit pour rédiger un contrat de société et protéger les intérêts de chacun des associés.

Il existe deux types de sociétés de personnes : la société en nom collectif et la société en commandite. Le degré de responsabilité personnelle de chaque associé dépend du type de société de personnes. Dans une société en nom collectif, chaque associé est conjointement et personnellement responsable de toutes les dettes et obligations de la société.

Sa responsabilité est dite illimitée. Dans une société en commandite, un associé peut contribuer à l'entreprise sans participer à ses activités courantes, alors il n'est pas personnellement responsable des dettes de l'entreprise. La société en nom collectif à responsabilité limitée est surtout utilisée par des professionnels, comme les avocats, les comptables et les médecins.

Les associés se partagent tous les bénéfices et toutes les pertes de l'entreprise (à moins de stipulation contraire dans un contrat de société). Chaque associé indique sa part du revenu net ou de la perte nette de l'entreprise dans sa déclaration de revenus des particuliers.

Il est difficile d'obtenir des capitaux supplémentaires de tierces parties pour ce type d'entreprise, puisqu'elle n'a pas d'actions à offrir en échange. Il peut donc être nécessaire de tirer ces capitaux des bénéfices d'exploitation de l'entreprise ou des biens personnels des associés.

Comparativement à l'entreprise individuelle, la société de personnes aura plus de facilité à assurer sa continuité parce qu'elle est moins tributaire d'une seule personne. Donc, il est important qu'un contrat de société décrive la façon de gérer la sortie de l'un des associés d'une société de personnes.

Si vous envisagez de constituer une société de personnes ou d'investir dans ce type d'entreprise, vous devriez demander les conseils de professionnels du droit et de la fiscalité.

### Société par actions

La structure d'entreprise la plus courante est la société par actions. Parce qu'elle est complexe et que les exigences en matière de déclaration sont plus onéreuses pour ce type d'entreprise, sa constitution et son exploitation ont tendance à coûter plus cher. Selon l'endroit où une société par actions est exploitée, des mesures supplémentaires de constitution ou d'inscription peuvent être exigées, entraînant des frais juridiques et comptables additionnels. Les sociétés par actions étant fortement réglementées, elles sont soumises à de nombreuses exigences réglementaires et de déclaration; elles doivent notamment produire des états financiers détaillés et des déclarations de revenus. Ce type d'organisation est une entité juridique régie par son document de constitution, appelé « statuts constitutifs ». Elle est distincte de ses actionnaires,

mais sous leur contrôle par l'intermédiaire d'administrateurs qui sont élus par les actionnaires. En tant qu'entité juridique distincte, une société par actions peut emprunter ou prêter pour son propre compte (sous réserve des statuts), engager sa responsabilité juridique et continuer seule ses activités commerciales, sans dépendre d'une personne en particulier.

Une société par actions présente un avantage de taille pour ses actionnaires : la responsabilité limitée. En effet, les actionnaires d'une société par actions ne sont pas personnellement responsables des dettes et des obligations de cette dernière, et leurs biens personnels sont protégés des créanciers, à moins qu'un actionnaire ait offert un bien personnel en garantie d'un prêt à la société par actions. Les actionnaires peuvent bénéficier d'une réduction du taux d'imposition du revenu généré par la société par actions, d'un possible report d'impôt et d'une exonération de l'impôt sur les gains en capital à la vente d'actions de certains types d'entreprises exploitées activement. Les actionnaires d'une société par actions peuvent aussi bénéficier d'outils plus perfectionnés en matière de planification de la retraite, comme les régimes de retraite individuels, les conventions de retraite et les gels successoraux.

Une société par actions doit produire chaque année une déclaration de revenus des sociétés, en plus des déclarations de revenus des particuliers produites par ses actionnaires. Contrairement aux pertes d'une entreprise individuelle ou d'une société de personnes, celles d'une société par actions ne peuvent pas être utilisées pour compenser les revenus inscrits dans une déclaration de revenus des particuliers produite par un actionnaire.

Les actions et les titres de propriété d'une société par actions sont facilement échangeables grâce à l'achat et à la vente d'actions, ce qui est avantageux pour la continuité d'une entreprise structurée sous cette forme. Cet échange facilite la mobilisation de capitaux pour l'entreprise et n'a aucune répercussion sur son exploitation.

Enfin, une société par actions peut être publique – c'est-à-dire négociée en Bourse – ou privée. Elle peut aussi être classée comme une société professionnelle, qui est la structure d'entreprise la plus souvent retenue par les médecins, les dentistes et les avocats.

Il est conseillé d'obtenir des conseils fiscaux et juridiques professionnels avant de constituer une entreprise en société par actions.

### Coopérative

Une coopérative est la propriété d'une association de personnes ou d'entreprises qui mettent leurs ressources en commun afin de combler un besoin. Elle est contrôlée de façon démocratique, chaque membre obtenant un vote. À l'instar de la société par actions, elle est considérée comme une entité juridique, ce qui limite la responsabilité personnelle de ses membres. Cela permet également à l'organisation d'acquérir des biens, de contracter des dettes et de conclure des contrats.

Les coopératives sont présentes dans divers secteurs économiques, notamment dans l'agriculture, l'alimentation, les services sociaux (p. ex., soins de santé et hébergement), la vente au détail et en gros, la pêche, l'énergie, les services récréatifs et la finance (y compris l'assurance). C'est la structure d'entreprise la moins courante, mais elle peut être appropriée pour un groupe de particuliers ou d'entreprises qui mettent leurs ressources en commun afin de vendre ou de fournir des produits ou des services ou d'offrir de l'emploi.

### Modifier la structure d'une entreprise

Dans certaines circonstances, qu'elles soient personnelles ou commerciales, il peut être approprié de modifier la structure d'une entreprise. Certaines conversions peuvent s'effectuer simplement (p. ex., lorsqu'une entreprise individuelle devient une société de personnes), mais d'autres peuvent être plus complexes et coûteuses (p. ex., lorsqu'une entreprise individuelle ou une société de personnes devient une société par actions). Vous envisagerez peut-être de modifier la structure de votre entreprise lorsqu'elle se développera ou que votre situation changera, mais vous devriez obtenir des conseils juridiques et fiscaux professionnels afin de déterminer les avantages de cette modification et la façon efficace de procéder.

### Conclusion

Choisir la structure d'entreprise adéquate qui répondra à vos besoins est une décision importante qui dépendra de votre situation personnelle et de celle de votre entreprise. Faire appel à des conseillers d'expérience, comme un professionnel du droit et un comptable fiscaliste, pourra vous aider à choisir et à établir la structure qui est la plus appropriée pour vous et votre entreprise maintenant, mais qui le sera aussi plus tard, lorsque votre entreprise se développera.



Cette publication de BMO Gestion de patrimoine est présentée à titre informatif seulement; elle n'est pas conçue et ne doit pas être considérée comme une source de conseils professionnels. Son contenu provient de sources considérées comme fiables au moment de sa publication, mais BMO Gestion de patrimoine ne peut en garantir ni l'exhaustivité ni l'exactitude. Pour obtenir des conseils professionnels concernant votre situation personnelle ou financière, adressez-vous à votre représentant BMO. Les commentaires émis dans cette publication n'ont pas pour but de constituer une analyse définitive des conditions d'application de l'impôt ni des lois sur les fiducies et les successions. Ce sont des commentaires de nature générale, et nous recommandons au lecteur d'obtenir des conseils professionnels sur la situation fiscale qui lui est propre.

BMO Gestion de patrimoine est le nom sous lequel la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées offrent des produits et des services de gestion de patrimoine. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion de patrimoine.

BMO Banque privée fait partie de BMO Gestion de patrimoine. Les services bancaires sont offerts par l'entremise de la Banque de Montréal. Les services de gestion de placements sont offerts par BMO Gestion privée de placements inc., une filiale indirecte de la Banque de Montréal. Les services de planification et de garde de valeurs ainsi que les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO, filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

BMO Nesbitt Burns Inc. offre une gamme complète de services de placement, et est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Si vous êtes déjà un client de BMO Nesbitt Burns Inc., veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour obtenir plus de précisions. Tous les conseils et produits d'assurance sont offerts par des agents d'assurance vie autorisés et, au Québec, par des conseillers en sécurité financière par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Services financiers Inc.

<sup>MD</sup> « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Tous droits réservés. La reproduction du document, sous quelque forme que ce soit, ou son utilisation à titre de référence dans toute autre publication, est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Gestion de patrimoine.